

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 03 21

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes

Lors de sa réunion du 18 mars 2021

(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 18 mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 11 mars, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

ALSH – Renouvellement convention CAF Aide au Transport

Pour améliorer l'accessibilité des familles et des enfants aux Accueils de Loisirs du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, des navettes sont mises en place pour :

- Certaines communes qui ne se possèdent pas d'ALSH sur leur territoire.
- Pour certains ALSH dont un transport est nécessaire pour se rendre sur le lieu de restauration.

Via une convention d'aide financière au fonctionnement, la CAF de la Vendée participe financièrement aux 3 transports mis en place :

- 1- Accueil péricentre de L'Aiguillon sur Vie - Accueil de Loisirs de Givrand
Les matins et soirs, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires
- 2- Restaurant municipal Saint Hilaire de Riez - Accueil de Loisirs Saint Hilaire de Riez
Tous les midis des mercredis et vacances scolaires
- 3- Restaurant scolaire de Commequiers - Accueil de Loisirs de Commequiers
Tous les midis des mercredis et vacances scolaires

La convention d'aide financière avec la Caf de la Vendée doit être renouvelée annuellement.

**Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu l'avis favorable du groupe de travail « Enfance » du 17 mars 2021,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

DECIDE:

Article 1 : d'approuver le renouvellement de la convention avec la CAF de la Vendée relative à l'aide au transport vers les lieux d'accueil de loisirs périscolaires – extrascolaires et accueil jeunes, pour l'année 2021,

Article 2 : d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **25 MARS 2021**
- de l'affichage le : **25 MARS 2021**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **25 MARS 2021**

Givrand, le 23 mars 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.